



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 29391

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la mise en place du programme « nouveaux services, nouveaux emplois » qui devrait déboucher sur la création de près de 40 000 emplois-jeunes dans l'éducation nationale. Il souhaiterait connaître les critères et les modalités qui ont présidé à la répartition de ces emplois, non seulement entre les différentes académies mais également entre les établissements.

Texte de la réponse

Depuis le lancement du dispositif emplois jeunes à l'éducation nationale, ce sont 64 400 emplois d'aides-éducateurs qui ont été répartis entre les académies pour l'enseignement scolaire : 60 772 pour le public et 3 628 pour le privé. A la fin du mois de mai 1999, plus de 57 000 postes étaient pourvus, soit presque 90 %. Ainsi les dotations académiques ont-elles fait l'objet de plusieurs notifications successives aux recteurs d'académie. La ventilation de ces emplois a résulté d'un examen attentif des besoins prioritaires de chacune des académies et de priorités ministérielles tels le plan d'action en faveur des lycées d'octobre 1998, les sites expérimentaux de lutte contre la violence et l'accent mis sur l'implantation dans les écoles. Dans ce contexte, les clés de répartition ont résulté de la combinaison de plusieurs éléments au nombre desquels, outre la population scolarisée, les établissements en zones urbaines et rurales difficiles, les indicateurs académiques de concentration des difficultés sociales. S'agissant de ces indicateurs, ils prennent simultanément en compte trois critères : un critère proprement scolaire (proportion des élèves en retard de deux ans en sixième) et deux critères destinés à mesurer les proportions d'enfants présentant certaines caractéristiques considérées comme facteurs potentiels de difficulté (proportion des élèves dont les parents appartiennent à une catégorie socioprofessionnelle défavorisée, proportion d'élèves de nationalité étrangère) ainsi que deux variables supplémentaires : les taux de chômage et de Rmistes.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29391

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 1999, page 2588

Réponse publiée le : 12 juillet 1999, page 4298